

## MEETING MINUTES

Meeting report :	Concertation régionale		
Date of the meeting :	29.03.2023		
Réf. :	Meeting Minutes		
Report written by :	Louis Coudijzer	On :	30.03.2023

Entreprise/organisation	Nom	Présence
ALS Customs Services	Danny Proost	
APA	Maria Cranshof	
Aviapartner	Mathieu Sérafimoff	X
Aviapartner	Paul Van Den Bulck	Excusé
Aviapartner	Marc Verstraeten	
BAC	Toon Beylmakers	X
BAC	Sam Quintelier	
BDP International	Ronald Baes	
bpost	Peter Smet	X
CEVA Logistics	Vincent Bosiers	
DB Schenker	Yves Alderson	Excusé
DB Schenker	Joke De Nul	X
DHL Aviation	Michael Gomez	X
DHL Global Forwarding	Frederik Verdickt	Excusé
dnata	Kristel De Bruyn	X
dnata	Johan Rosiers	
DSV	Dean Hellemans	
DSV	Erik Huenaerts	Excusé
DSV	Inge Pien	
SPF Douanes et Accises	Markku Corremans	Excusé
SPF Douanes et Accises	Pieterjan De Coninck	X
SPF Douanes et Accises	Sandrina De Prins	
SPF Douanes et Accises	Bart Engels	Excusé
SPF Douanes et Accises	Sibylle Gysels	
SPF Douanes et Accises	Patrick Jodlowski	Excusé
SPF Douanes et Accises	Jonas Knevels	X
SPF Douanes et Accises	Karolien Landsheer	Excusée
SPF Douanes et Accises	Klara Pasgang	X
SPF Douanes et Accises	Hilde Rombouts	Excusée
SPF Douanes et Accises	Sven Spreutels	X
SPF Douanes et Accises	Bart Vleugels	X
Freight4U	Anne-Marie Wittemans	
Gerlach	Rita Goris	
Herfurth Logistics	Johan De Schrauer	Excusé
Intertrans	Dirk Coppens	
Jetpak	Kim Paeps	
Kuehne+Nagel	Peter Goossens	Excusé
Kuehne+Nagel	Antoon Schmitz	Excusé

MSE Europe	Pascal Vanneste	
Nippon Express	Veerle Gijsemans	X
Qatar Airways	Glen Verbelen	
Swissport	Luc Goethals	X
WFS	Lucas Deschouwer	
WFS	Sofie Loosen	
WFS	Jense Philips	
World Courier	Yannick Claes	X
World Courier	Nicky Wouters	X
Ziegler	Lore Goeminne	
ACB	Louis Coudijzer	X
ACB	Thomas Van Asch	X

**Next meeting :**

- 1. Steering Group : 26.04.2023 13 h - 14 h | BRUcargo 706, MR1**
- 2. Concertation régionale : 31.05.2023 13 h - 14 h | BRUcargo 706, MR5**

Meetings shall be conducted pursuant to the following procedures in order to ensure compliance with all relevant competition laws. During the meetings, parties will not disclose any sensitive commercial information.

The following types of discussions and agreements are STRICTLY PROHIBITED during the meeting:

- Concerning costs, fares, rates or charges;
- Concerning market capacity intentions;
- Information on customers or commercial market information;
- Any agreement that is intended to, or in operation is likely to induce airlines or their suppliers or agents to engage in collective anticompetitive behaviour.

Meetings will be conducted within the defined scope and purpose of the meeting.

## **Ordre du jour**

- Ordre du jour
- ECS/2
- ICS/2 – PN/TS
- NCTS/P5
- MACF
- Divers

## 1. ECS/2

### Retours : acceptation de l'Avis de transfert GHA par les agents

Classiquement, un agent envoie un Avis de transfert au GHA, qui l'accepte par le biais d'un Confirmation Handling. Dans des cas exceptionnels, il est nécessaire de renvoyer l'envoi depuis le GHA (et après le Confirmation Handling) à l'agent. Le flux des avis est alors inversé et les agents doivent être en mesure d'accepter l'Avis de transfert du GHA.

Tous les systèmes logiciels ne disposent pas de cette option à l'heure actuelle. Une intervention manuelle de la douane est alors nécessaire. Cependant, les éditeurs de logiciels remettent en question la nécessité de développer la fonctionnalité au sein d'ECS/2 en raison de l'arrivée d'AES dans le courant de 2024. La douane (Mme Pasgang) indique que la partie exit sera fonctionnelle plutôt vers la fin de 2024.

Toutefois, la douane comprend les préoccupations et convient de poursuivre la méthode de travail actuelle (intervention manuelle de la douane) jusqu'à ce que l'AES soit pleinement opérationnel. La condition est que la quantité de retours avec intervention douanière manuelle soit maintenue au minimum absolu (comme c'est le cas aujourd'hui). Enfin, la douane indique que si des marchandises doivent être transférées entre les GHA, les GHA peuvent le faire parfaitement au moyen d'un Avis de transfert du GHA1 et d'un Confirmation Handling du GHA destinataire.

→ En outre, il est également indiqué que seuls les agents (la partie qui soumet le Charge Report) peuvent annuler les Avis de transfert, les GHA ne sont pas en mesure de le faire.

### Avis Black box 8-9 : solution par e-mail

La solution e-mail fournie pour le problème des avis Black box 8-9 a parfaitement fonctionné pendant une courte période. Une vingtaine d'agents ont transmis leurs données via ACB pour pouvoir recevoir ces e-mails. Cependant, des problèmes sont apparus rapidement parce qu'une seule adresse e-mail unique peut être placée dans PLDA. L'adresse e-mail initialement dans PLDA écrase la nouvelle, ce qui signifie que les copies n'ont plus été envoyées.

Il est important de vérifier quels avis sont envoyés à l'heure actuelle à l'adresse e-mail originale et générale dans PLDA. La douane (Mme Pasgang) y revient le plus rapidement possible. En outre, un aperçu des adresses e-mail générales des agents concernés sera également fourni. De cette manière, les agents peuvent décider eux-mêmes de l'adresse e-mail qu'ils souhaitent avoir dans PLDA.

Action	Responsable	Échéance
Aperçu du type d'avis envoyés à l'adresse e-mail générale PLDA	Douane	Dès que possible
Aperçu des adresses e-mail générales connues dans PLDA des agents concernés	Douane	Dès que possible

### Manifeste d'exportation : pas de vol au départ pour le numéro du manifeste

Pour beaucoup de Manifeste d'exportation, aucun vol au départ n'a pu être trouvé par la douane, de sorte que la confirmation de sortie (exit) n'a pas été envoyée automatiquement. La cause serait un codage erroné chez Nallian, plus précisément concernant la lecture du suffixe qui, dans certains cas, est apparu dans le numéro de vol. Entre-temps, Nallian a envoyé des avis test et la douane a retrouvé

les numéros de vol dans l'environnement d'acceptation. La date de mise en production effective de la mise à jour n'est pas encore connue. Lorsque la solution sera apportée, ACB la communiquera à tous.

Action	Responsable	Échéance
Communication à la communauté dès que le problème des Manifestes d'exportation est résolu	Douane – ACB	TBD

Aucune mesure n'a été prise pour le **contrôle proactif de la confirmation de sortie par les GHA** pour l'instant. Cependant, la douane (Mme Pasgang) indique déjà que ce n'est pas si évident. De plus amples informations sont attendues lors d'une prochaine concertation. Entre-temps, ACB organise une réunion avec la douane (Mme Pasgang & M. De Vlieger) pour en discuter plus en détail.

Action	Responsable	Échéance
Contrôle proactif de la confirmation de sortie	Douane – ACB	31.05.2023

## 2 ICS/2 – PN/TS

### Phase 1 (ENS + PN)

Au cours du groupe de travail et des discussions entre les compagnies aériennes et les GHA, il est apparu clairement que les avis CSN des compagnies aériennes vers les GHA seront suffisants dans une première phase pour permettre aux GHA d'envoyer le PN (clôturer ENS).

ACB a eu une concertation bilatérale avec le HQ Lufthansa. Lufthansa a indiqué qu'elle n'avait pas encore commencé avec ICS/2, la Commission ayant décidé à la dernière minute que les dérogations et les fenêtres de déploiement des différents États membres ne pouvaient pas être combinées. C'est également la raison pour laquelle ils ne commencent en Allemagne qu'à partir du 30.06.2023. Lufthansa a également indiqué qu'elle ne vérifierait pas l'exactitude des codes SH transmis. Cependant, la douane (M. Arys) a indiqué lors du groupe de travail que la partie qui transmet le code SH (cf. réutilisation ENS (ENS re-use)) devient coresponsable de l'utilisation des données. Les autorités douanières locales de BRUcargo réfléchissent encore à la manière de traiter ce problème. Enfin, Lufthansa a ajouté que s'ils autorisaient théoriquement le multiple filing, les agences devraient alors engager un dialogue individuel avec eux sur la mise en place. À l'heure actuelle, il n'y a pas eu de demande en ce sens.

#### **Mise à jour du rapport (ajout input groupe de travail AGD&A) :**

*Dans le cas de l'ENS re-use, par lequel le code SH de l'ENS est repris dans la déclaration de dépôt temporaire. S'il s'avère erroné, il le sera donc aussi bien dans l'ENS que dans la DDT. Le déclarant de l'ENS est responsable de l'exactitude des données de l'ENS et le déclarant DDT des données de la DDT. Le code SH fait partie de la DDT, donc si le déclarant de la DDT indique qu'il veut utiliser le code SH de l'ENS, il doit s'assurer que les données sont suffisamment fiables, sinon il doit soumettre lui-même un jeu complet de données. En tout état de cause, l'argument de la réutilisation (re-use) ne doit pas être utilisé pour rejeter la responsabilité sur une autre partie.*

En outre, les GHA ne doivent pas nécessairement être liés à STI, la plateforme européenne sur

laquelle les compagnies aériennes soumettent leurs avis ENS. Si les avis CSN sont utilisés, suffisamment d'informations sont disponibles.

### **Phase 2 (PN + DDT)**

Provisoirement, on y a prêté moins d'attention jusqu'à présent. Le travail sera probablement basé sur FWB, FFM et FHL. Le groupe de travail et les différents acteurs de BRUcargo doivent commencer à y réfléchir de toute urgence, car la date limite pour un PN/TS opérationnel est la fin de l'année 2023.

→ Port d'Anvers : Le port se concentre principalement sur les PN/TS et laisse l'ICS/2 pratiquement aux transporteurs.

→ Le 18.04, le groupe de travail Opérations aura lieu au sein du NAFORNA. Ici, ACB donnera une explication sur le groupe de travail relatif au fret aérien. L'Administrateur général souhaite également recevoir une mise à jour des groupes de travail Mer et Air. Cette réunion se tiendrait en avril.

Dnata (Mme De Bruyn) demande au cours de la réunion si d'autres personnes ont également entendu des rumeurs de retard supplémentaire ICS/2. Jusqu'à présent, aucune partie n'en a entendu parler et le délai du 30 juin est maintenu.

---

## **3 NCTS/P5**




La communauté BRUcargo a demandé au début de l'année s'il était possible d'organiser une réunion avec la douane (Mme Jacobs) concernant spécifiquement NCTS/P5. Malheureusement, il n'a pas été possible de libérer du temps à cet effet, mais il est fait référence aux sources d'information suivantes :

- Des infos supplémentaires concernant NCTS/P5 sont disponibles sur le [site Internet de l'AGD&A](#).
- Les informations relatives à la connexion de l'environnement de test et de production NCTS/P5 sont disponibles [ici](#).
- Les informations techniques relatives à la mise en œuvre de NCTS/P5 sont disponibles [ici](#).
- Les informations relatives aux processus et scénarios NCTS/P5 sont disponibles [ici](#).

En cas de questions supplémentaires, il est toujours possible de contacter le helpdesk via [ncts.helpdesk@minfin.fed.be](mailto:ncts.helpdesk@minfin.fed.be) ou durant les heures de bureau au 02 579 33 33.

La bonne nouvelle est que la date de mise en œuvre du NCTS/P5 a été déplacée au **29.11.2023**, comme le montre le calendrier ci-dessous.

**TIMEFRAME**  
DATE  
03/03/23

	ORIGINAL	MODIFIED
<b>ICS2</b> 	01/03/23	30/06/23*
	01/03/24	01/03/24
<b>PN</b> 	01/03/23	30/06/23
	/	01/03/24
<b>TS</b> 	01/03/23	29/11/23
	/	01/03/24
<b>IDMS ALL</b>	01/10/23	06/12/23
<b>CCI</b>	01/12/23	30/06/24
<b>NCTS Ph5</b>	01/06/23	29/11/23
<b>AES</b>	01/09/23	30/09/23

Cependant, celui-ci montre également que le go-live de TS est maintenant prévu pour le 29.11.2023 alors que jusqu'à présent le 31.12.2023 a toujours été communiqué à la communauté. La douane (M. Vleugels) vérifiera en interne comment interpréter ces nouveaux délais.

Action	Responsable	Échéance
Interprétation nouveau timing PN/TS	Douane	Dès que possible

---

## 4 MACF

Le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières est imposé par l'Europe et consiste à imposer une taxe carbone sur certains produits importés tels que l'acier, l'aluminium et les engrais. Le taux de taxation dépend des émissions de CO2 générées par les marchandises. Il y a encore beaucoup d'incertitudes concernant le MACF, mais le lancement initial est déjà prévu pour le 01.10.2023. Cela impliquerait une période de transition au cours de laquelle une obligation de rapport existera pour certaines marchandises uniquement.

À l'heure actuelle, on ne sait pas encore clairement quel organisme en Belgique est responsable du contrôle du MACF. La douane elle-même ignore encore quel sera son rôle dans cette histoire et attend les textes de loi définitifs (règlements) de l'Europe. La douane peut partager les informations déjà disponibles et le fera.

---

## 5 Divers

### 5.1 Révision de la politique de sanctions douanières et LGDA

Après que le SPF Finances a organisé plusieurs tables rondes avec divers stakeholders du secteur privé au cours du second semestre 2022 autour de la révision de la politique de sanctions douanières et de la LGDA, le cabinet a indiqué que la révision serait rendue publique sous peu. Le secteur privé disposera alors de quelques semaines pour ajouter des commentaires aux textes.

Cependant, il est déjà clair que la révision sera plutôt limitée et le secteur privé a déjà signalé « qu'il restait sur sa faim ». Il est fait mention de la nécessité d'une réforme profonde et fondamentale, même si elle n'est pas évidente. Malheureusement, la révision restera limitée pour l'instant.

En outre, des discussions sont en cours au sein de la communauté maritime concernant la poursuite du développement du MoU, la manière dont les processus d'amélioration peuvent prendre forme, etc. ACB exprime son intérêt pour l'examen de cette question au sein de la communauté aéroportuaire également. Une concertation à ce sujet avec la douane (M. Vleugels) sera prévue après le 21.04.

Action	Responsable	Échéance
Examiner la collaboration entre la douane et la communauté du fret aérien, en fonction du MoU, des trajets d'amélioration, etc.	Douane – ACB	Après le 21.04

## 5.2 Laisser suivre numérique

Une concertation entre la douane (M. Vleugels e.a.) concernant le LS numérique aura lieu le 03.04. De plus amples informations suivront plus tard.

## 5.3 Projet Cargo run

Au sein d'ACB, les premières étapes sont franchies pour mettre en place un Cargo run, semblable à un milk run classique où les petits envois provenant de plusieurs agences sont consolidés sur un seul transport. Dans un premier temps, on regarde l'importation, où les marchandises destinées à plusieurs agents chez un GHA sont collectées par un seul véhicule, puis distribuées à plusieurs agences. La douane n'a fondamentalement aucune objection à ce que plusieurs LS soient regroupés dans un seul camion, car il s'agit après tout d'un transport d'IST à IST. Toutefois, il est nécessaire de déterminer à quel moment le transfert du LS dans ce type de configuration aura effectivement lieu et quelle partie est responsable des marchandises pendant le transport. On suggère de se concerter à ce sujet avec la douane (M. Vleugels, M. Spreutels, M. Jodlowski et M. De Coninck).

Action	Responsable	Échéance
Cargo run	Douane – ACB	Dès que possible

## 5.4 Common transit procedure (régime de transit commun) Ukraine

Vous trouverez de plus amples informations concernant le [Common transit procedure Ukraine](#) via ce lien.

## 5.5 Planning des week-ends de maintenance 2023

Le planning des week-ends de maintenance en 2023-2024 est disponible dans le tableau ci-dessus et également via ce [lien](#).

**Mise à jour du rapport :** (Suppression du tableau avec les dates, les dates correctes ont été ajoutées)

- 2023 :
  - les 4 et 5 février
  - les 11 et 12 mars
  - les 3 et 4 juin
  - les 9 et 10 septembre
  
- 2024 :
  - les 3 et 4 février
  - les 16 et 17 mars
  - les 8 et 9 juin
  - les 7 et 8 septembre



## 5.6 Cargotalks

Un nouvel appel chaleureux a été lancé pour la participation aux **Cargotalks** le 30.03. Une conférence est donnée par la douane (M. Verborgh) concernant le MASP, après quoi une table ronde suivra avec les délégués de la communauté BRUcargo.

## 5.7 Contacter la douane

La douane demande avec insistance d'utiliser les bons canaux pour demander et/ou partager des informations. Merci de tenir compte du tableau ci-dessous.

Adresse e-mail	Applications	Sujet
<a href="mailto:plda.helpdesk@minfin.fed.be">plda.helpdesk@minfin.fed.be</a>	PLDA	PLDA PLDA, PLDA Test, autres
<a href="mailto:emcs.helpdesk@minfin.fed.be">emcs.helpdesk@minfin.fed.be</a>	EMCS	e-AD-EMCS, eSAD-ECMS
<a href="mailto:ac4.helpdesk@minfin.fed.be">ac4.helpdesk@minfin.fed.be</a>	AC4 & FINDA	AC4, FINDA
<a href="mailto:idms.helpdesk@minfin.fed.be">idms.helpdesk@minfin.fed.be</a>	IDMS	H7-IDMS, H7-IMDS Test, H1-IDMS, etc.
<a href="mailto:helpdesk.ecs@minfin.fed.be">helpdesk.ecs@minfin.fed.be</a>	ECS, ECS2	ECS, ECS2, ECS2 Test
<a href="mailto:ncts.helpdesk@minfin.fed.be">ncts.helpdesk@minfin.fed.be</a>	NCTS	NCTS, NCTS Test

Veillez inclure autant que possible les éléments suivants dans la référence de l'e-mail :

- LRN
- MRN
- ID Corrélation
- Numéro de TVA
- EORI
- Numéro CRA
- Numéro d'accise
- ...